

maintenant !

- **Projet de délibération**
Commission « Culture, citoyenneté et relations Internationales »

Conseil municipal du 26 septembre 2016
Séance du 8 septembre 2016

23 Médiathèque Antoine Chanut – vente d'ouvrages

Étaient présents les membres inscrits au tableau :

- **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

- **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mme CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE.

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DUHIN, MM ASSAMTI, N'DIAYE, DEME, AKABLI, LELONG, Mmes FAZAL, SAVAS, LEHNER, MM BOUKHACHBA, MONTES, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Étaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme GUENDOUZE	Pouvoir à :	M. CABARET
Mme JAJAN	Pouvoir à :	M. BOUADDI
M. ABBADI	Pouvoir à :	Mme FOURRIER-CESBRON
M. ATAKAYA	Pouvoir à :	M. AKABLI
Mme MOUSSATEN	Pouvoir à :	Mme CAPON
Mme BARBETTE	Pouvoir à :	M. ASSAMTI
Mme MEHADJI	Pouvoir à :	M. BOUKHACHBA
M. BOULAHMANE	Pouvoir à :	M. RIFI SAIDI

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés :	1
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	38

- **Rapport de présentation :**

Madame Danièle CARLIER, maire-adjointe expose :

La Médiathèque souhaite mettre en avant la ligne éditoriale de la ville, en proposant à la vente les ouvrages suivants au sein de la Médiathèque Antoine Chanut :

- > *Creil de l'île à la Ville, Histoire et modernité*, par Eléonore Lelong, édité par Encreage édition, au tarif unitaire de 20 €,
- > *Au fil de Creil*, par Philippe Lacoche, édité par les éditions Le Castor Astral, au tarif unitaire de 12 €,
- > *Berthe Fouchère la Rebelle*, par Colette Avrane, édité par les éditions La Licorne, au tarif unitaire de 15 €,
- > *Pages d'Histoire du Bassin Creillois*, par Pierre Rigault, édité par la Ville de Creil, au tarif unitaire de 10 €,
- > *Un guide sur les balades dans Creil (titre encore non défini)*, édité par les éditions Librairie du Labyrinthe à l'occasion du Salon du livre 2016, au tarif unitaire de 13 € pour les particuliers et 8,70 € pour les libraires professionnels.

Il vous est proposé d'accepter la mise en vente de ces produits au sein de la Médiathèque, à partir du 8 octobre 2016, aux prix proposés.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,

Vu l'avis de la commission « Culture, citoyenneté et relations internationales » en date du 16 février 2016,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Volants : 38 Pour : 38 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : de mettre en vente les ouvrages suivants au sein de la Médiathèque Antoine Chanut, à partir du 8 octobre 2016 :

- > *Creil de l'île à la Ville, Histoire et modernité*, par Eléonore Lelong, édité par Engrage édition, au tarif unitaire de 20 €,
- > *Au fil de Creil*, par Philippe Lacoche, édité par les éditions Le Castor Astral, au tarif unitaire de 12 €,
- > *Berthe Fouchère la Rebelle*, par Colette Avrane, édité par les éditions La Licorne, au tarif unitaire de 15 €,
- > *Pages d'Histoire du Bassin Creillois*, par Pierre Rigault, édité par la Ville de Creil, au tarif unitaire de 10 €,
- > *Un guide sur les balades dans Creil (titre encore non défini)*, édité par les éditions Librairie du Labyrinthe à l'occasion du Salon du livre 2016, au tarif unitaire de 13 € pour les particuliers et 8,70 € pour les libraires professionnels.

Article 2 : d'imputer les recettes correspondantes au budget de la Ville, compte 321/7062/CE.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 28 SEP. 2016

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 03/10/16
et publication ou notification le 03/10/16
affiché le 28/09/16
CREIL, le 03/10/2016

Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services Techniques
Jacques VILMONT